

Conditions particulières de vente

La réservation de l'un de nos voyages implique l'acceptation de nos conditions générales et particulières de vente. Les programmes détaillés et leurs prix accompagnant le contrat sont les seuls documents valant transaction contractuelle.

Certains voyages disposent de conditions spéciales clairement indiquées (ex. : transport non modifiable et non remboursable), qui peuvent compléter ou corriger les termes des conditions générales : dans ce cas, l'application des conditions tarifaires spécifiques prime sur les conditions générales.

VALIDITÉ DES TARIFS

Les prix indiqués ont été établis selon les tarifs en vigueur lors leur élaboration et notamment en fonction du coût du transport, des taxes d'État et d'aéroport, du carburant et du cours des devises. Toute modification de ces éléments peut entraîner un changement de prix, dans la limite des conditions prévues par la loi (art. L211-13).

Si la fluctuation du cours des devises venait à influencer sur le prix total du voyage de plus de 3 %, à la hausse comme à la baisse, cette incidence serait intégralement répercutée. Cette fluctuation ne s'applique que sur les prestations achetées en devises. Le taux de change utilisé et la part réajustable pour chaque voyage (de 40 % à 75 % du prix total) sont indiqués lorsqu'applicable.

Ces modifications ne sauraient justifier une annulation sans frais de la part du participant. Avant le règlement du solde, vous recevrez une information vous indiquant les motifs de la hausse et son montant, que vous ajouterez au solde préalablement calculé. Les tarifs indiqués sur nos imprimés sont donnés à titre d'exemple et ne peuvent être considérés comme contractuels.

Les participants sont informés que toute nouvelle taxe applicable aux prestations réservées (taxe d'aéroport, surcharge carburant ou sécurité, taxe de séjour, etc.) sera automatiquement et intégralement répercutée.

MOYENS DE PAIEMENTS ACCEPTÉS

L'association Athéna accepte les règlements en espèces (dans la limite légale), par chèque, par virement bancaire, par carte bancaire Visa, Carte Bleue ; pour les paiements par carte American Express, le client est informé qu'une commission pour frais bancaire de 3 % sera appliquée au montant réglé par ce mode de paiement.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Les programmes organisés reposent sur des contrats négociés plusieurs mois à l'avance et restent soumis aux imprévisibles (changement d'horaire ou d'aéroport du fait de la compagnie aérienne, changement d'hôtels, modification dans les itinéraires des visites dues à des grèves, intempéries ou fermetures exceptionnelles de site). Ces modifications ne donnent lieu à aucune indemnité de la part d'Athéna aux participants.

En cas d'incidents empêchant la bonne exécution du voyage, incidents provoqués par des événements extérieurs tels que grèves, surcharge des compagnies aériennes, intempéries, etc. les frais éventuels (taxi, hôtel, parking, prolongation de séjour, etc.) sont à la charge des participants.

Mesures d'urgence :

Dans le cadre de notre responsabilité professionnelle, nous devons garantir la sécurité des participants : aussi en cas d'événements graves tels que cataclysmes naturels, émeutes politiques, épidémies, etc., l'association Athéna peut décider à tout moment l'annulation d'un voyage : dans ce cas, tout sera mis en œuvre pour proposer aux participants un report sur un autre programme, sans qu'Athéna puisse être tenue pour responsable.

De plus, si un programme en cours devait être modifié ou interrompu en cas de force majeure ou du fait de l'action de tiers, l'association Athéna assurera le rapatriement des voyageurs dans les meilleures conditions. Cependant, aucune indemnité ou remboursement ne seront versés sauf procédure légale envers un tiers identifié.

DURÉE DU VOYAGE

Les horaires de vol, de traversée, ainsi que le type d'appareil utilisé, sont donnés par les compagnies de transport sous réserve de modification de dernière minute : dans ce cas l'association Athéna informera en temps réel les participants des modifications apportées au parcours.

De même, la durée des voyages est mentionnée dans nos programmes en intégrant le jour du départ et le jour du

retour, quel que soit l'horaire de départ et d'arrivée. Il est établi que le premier et le dernier jour sont réputés réservés au transport. Toute modification horaire en dernière minute, au cours du voyage ou lors de son retour, ne pourra être recevable pour justifier une annulation sans frais ou motiver une demande de dédommagement (sauf cas prévu par la directive CEE261/2004 citée ci-après).

Par ailleurs l'association Athéna informera les responsables (dans le cadre d'un groupe constitué) ou les participants (dans le cadre d'individuels regroupés par un voyage brochure) des modalités de réclamation auprès de la compagnie aérienne dans le cas de la directive CEE 261/2004 régissant les indemnités en cas de retard des compagnies aériennes.

JURIDICTION & DROIT DE RETRACTATION (vente en ligne)

Conformément à la législation en vigueur, le droit de rétractation n'est pas accepté dans le cadre de la vente en ligne de prestations de transport, hébergement ou autres forfaits touristiques : dans le cas d'une impossibilité de départ, le voyageur pourra se référer aux conditions d'annulation mentionnées au paragraphe « Conditions et frais d'annulation » ci-après.

Pour toute réclamation ou litige, le Tribunal de Lyon est le seul compétent.

TRANSPORT

Les voyages se font par train, bateau, autocar ou sur lignes aériennes régulières, vols charters ou spéciaux : tous les participants d'un même voyage sont tenus de voyager ensemble à l'aller comme au retour sauf arrangement contraire stipulé au contrat.

Tout participant qui avance ou diffère son aller ou son retour perd le bénéfice du trajet aller et retour ; il doit en outre supporter les frais liés à ce trajet anticipé ou différé sans pouvoir prétendre à quelle qu'indemnisation que ce soit.

FORMALITÉS

L'association Athéna indique les formalités nécessaires mais ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-respect de celles-ci. Il incombe aux voyageurs (dans le cadre de voyage individuel) et aux organisateurs (dans le cadre de voyages de groupes) de s'assurer que les participants sont en règle avec les formalités administratives en vigueur.

De plus, il appartient aux participants adultes ou aux parents d'un participant mineur de vérifier qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour le voyage.

Les voyageurs de nationalité étrangère devront se renseigner, auprès de leur consulat et du consulat général du pays de destination, sur les modalités d'entrée sur le(s) territoire(s) de destination.

Nous encourageons vivement les participants à consulter le site Internet édité par le ministère des affaires étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

Un passager qui ne pourrait pas embarquer sur un vol faute de présenter les documents exigés (passeports, visas, certificats de vaccination...) ne pourra prétendre à aucun remboursement. Les frais de délivrance des passeports, visas et autres documents de voyage ne peuvent en aucun cas être remboursés.

BAGAGES & BIENS PERSONNELS

Chaque transporteur est responsable en cas de perte, détérioration, ou destruction des bagages et de retard de livraison de ces derniers. Toute plainte concernant ce type d'incident doit être immédiatement déposée auprès du transporteur lui-même. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte par Athéna au retour du voyage.

NOMBRE DE PARTICIPANTS (voyages de groupes constitués)

Le nombre définitif de participants doit être communiqué à Athéna au plus tard 90 jours avant le départ. Toute modification après cette date entraînera des frais majorés et/ou des variations sur le tarif du voyage calculé sur la base d'un minimum de participants.

CONDITIONS DE PAIEMENTS

Toute réservation de l'un de nos voyages doit être accompagnée d'un acompte de 30 % du montant total. Un deuxième acompte de 40 % à mi-temps entre le 1er

acompte et le solde. Le solde devra être payé au plus tard 30 jours avant le départ. Si la réservation est effectuée à moins de 60 jours du départ, l'acompte devra être de 70 % du montant du voyage.

En cas de réservation à moins de 30 jours du départ, la totalité du voyage est à régler. Un solde non payé dans les délais sera considéré comme annulation de plein droit avec les frais afférents (cf. frais d'annulation).

Pour les voyages de groupes constitués, les paiements des participants seront regroupés par les professeurs et organisateurs puis un règlement unique sera envoyé à Athéna par les modes de règlement acceptés (cf. chapitre « moyens de paiement ») ; des alternatives peuvent cependant être intégrées et figurer au contrat de voyage.

REMARQUES AU RETOUR DU VOYAGE

Nous accordons la plus grande attention à vos appréciations sur le voyage que vous avez effectué : nous vous invitons à nous transmettre vos observations sur le déroulement de votre voyage grâce à la fiche d'appréciation jointe à votre dossier de voyage (ou remise par notre animateur culturel dans le cadre d'un voyage d'individuels).

Si vous avez des réclamations à formuler, elles doivent nous parvenir moins de 30 jours après votre retour par lettre recommandée avec AR pour être prises en compte.

ASSURANCES

L'association Athéna a confié à des professionnels de l'assurance les garanties couvrant l'assistance assistance-rapatriement (auprès de la MAIF). Les conditions d'application des garanties sont disponibles sur simple demande avant engagement contractuel et sont transmises automatiquement lors de la souscription d'un voyage.

Conformément à la législation en vigueur et à la directive sur la distribution d'assurance (DDA), le document d'information normalisé vous est désormais transmis automatiquement.

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Toute annulation, après l'envoi de votre réservation et quels que soient les motifs invoqués, sera soumise aux frais d'annulation suivants :

Annulation individuelle

À plus de 90 jours du départ : 50 € de frais de dossier. De 89 à 60 j. avant le départ : 10 % du prix du voyage*. De 59 à 45 j. avant le départ : 25 % du prix du voyage*. De 44 à 31 j. avant le départ : 50 % du prix du voyage*. De 30 à 16 j. avant le départ : 75 % du prix du voyage*. Moins de 16 j. du voyage : 100 % du prix du voyage*. * Le calcul des frais d'annulation s'effectue sur le prix du voyage hors coût de l'assurance et frais de dossier non remboursable de 50 €/personne et déduction faite des taxes d'aéroport qui seront intégralement remboursées.

Si du fait d'une ou plusieurs annulations individuelles, le nombre de participants se trouve réduit au point de changer de tranche tarifaire, c'est le prix lié au nouveau nombre de participants qui sera appliqué. Pour toute annulation de plus de 30 % du nombre de participants, seront retenus les frais d'annulation normalement appliqués à une annulation totale du groupe (voir conditions ci-après).

Annulation totale du groupe

Plus de 60 jours du départ : les sommes versées ou à verser seront retenues.

Moins de 60 jours du départ : l'intégralité du montant total du voyage sera retenue.

Toute annulation doit être signalée par écrit dans les 48h.

Compagnies « low cost » et prestations annexes :

Les clients sont informés que certaines compagnies dites « low cost » appliquent 100 % de frais d'annulation : si votre voyage comprend un vol de type low cost, les frais d'annulation seront perçus selon le barème de la compagnie (pour le vol) et d'Athéna pour la part restante du forfait.

Les clients sont informés que les prestations annexes (réservation de préacheminement, d'hébergement supplémentaire, de location de véhicule...etc.) sont soumises à des conditions spécifiques qui sont précisées lors de la réservation de celles-ci.